

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté n° 92.128

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1992

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

ETAIENT REPRESENTES :

*M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD*

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI - MOULINEAU - RAULT

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

*Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27*

OBJET : *Attribution de subventions*

VOTE : *UNANIMITE*

Il est proposé au Conseil Municipal, l'attribution de subventions :

- A la Confédération des Commerçants de ROYAN pour les Animations de NOEL	71 000 F
- A ROYAN LABEL VIE	35 000 F
- Au Comité des Fêtes de MARENNES pour la venue à ROYAN le Dimanche 16 Août 1992, des ALLSTERSE GILLES	21 280 F
	=====
TOTAL	127 280 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur
- VU les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1992
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions suivantes :

- A la Confédération des Commerçants de ROYAN pour les Animations de NOEL	71 000 F
- A ROYAN LABEL VIE	35 000 F
- Au Comité des Fêtes de MARENNES pour la venue à ROYAN le Dimanche 16 Août 1992, des ALLSTERSE GILLES	21 280 F
	=====
TOTAL	127 280 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.31 Article 6570 du Budget de l'exercice 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT